

Procès-verbal de la séance du 8 Octobre 2025

L' an 2025 et le 8 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de TRONSANGES sous la présidence de RONDAT Philippe, Maire

<u>Présents</u>: M. RONDAT Philippe, Maire, Mmes: BONNEAU Laure, GOUT Josiane, MARNIER Mounia, TIRREAU Denise, MM: LACORNE Frédéric, PERRET Pascal, POMMIER Philippe

Pouvoirs:

M CAZIOT David à M RONDAT Philippe Mme MENARD Sandrine à Mme TIRREAU Denise M MAGNET Alexandre à M LACORNE Frédéric

A été nommé(e) secrétaire : Mme GOUT Josiane

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

• Présents: 8

Date de la convocation : 30/09/2025 Date d'affichage : 30/09/2025

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de COSNE COURS SUR LOIRE

Le: 10/10/2025

Objet(s) des délibérations

Modification de l'ordre du jour, avis sur le projet de centrale agri voltaïque - Commune de La Marche

2025_24 Bail commercial – changement de location gérance 2025_25 Avis sur le projet de centrale agri voltaïque - Commune de La Marche

Approbation du compte rendu du 18 septembre 2025

Après lecture de ce dernier, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2025. Monsieur le Maire informe que celui-ci a été mis en ligne sur le site de la commune.

Pour: 11

Contre:

Abstention: 0

2025 24 Bail commercial - changement de location gérance

Vu la délibération n°2020-25 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire conformément à l'article L.2122-22 du CGCT.

Considérant que la commune est propriétaire du bâtiment sis 18 Route Bleue à Tronsanges

Considérant que Monsieur BOULET Arnaud en sa qualité d'entrepreneur individuel pour la SAS La parenthèse Inattendue, souhaite louer le bâtiment, pour y exploiter son fonds de commerce, dans le cadre d'un bail commercial.

Considérant que la commune de Tronsanges est propriétaire de la Licence IV

Décide

- 1. D'approuver le bail commercial entre la commune de Tronsanges et La SAS La Parenthèse inattendue, débutant le 15 octobre 2025.
- 2. De fixer le montant du loyer, à 1 600€ mensuel au terme d'une année de location, avec un loyer modéré pour la première année d'un montant de 1 000€ par mois, hors charges (eau, l'électricité, chauffage…).
- 3. D'appliquer la gratuité du local jusqu'au 01 décembre 2025.
- 4. De mettre à disposition du preneur la Licence IV appartenant à la commune.
- 5. D'autoriser la pose d'une enseigne lumineuse sur le bâtiment avec validation des Architectes des Bâtiments de France
- 6. De signer le bail commercial

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer et à recevoir tous les documents afférents.

Pour: 11

Contre:

Abstention: 0

2025-27 - Avis projet de centrale agri voltaïque sur la commune de La Marche

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses dispositions relatives à la consultation des communes situées dans le périmètre d'études élargi d'un projet de construction,

Vu la demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre concernant l'émission d'un avis sur le projet de centrale agri voltaïque sur la commune de La Marche,

Vu les permis de construire transmis pour consultation :

- PC n° 058 155 25 N0001 (zone Sud)
- PC n° 058 155 25 N0002 (zones Nord et Est).

Vu l'envoi, en date du 1er octobre, des documents afférents à ces dossiers aux membres du conseil municipal, afin de permettre une étude préalable en amont de la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les éléments techniques, environnementaux et d'aménagement du territoire présentés dans les dossiers transmis, Considérant l'impact potentiel du projet sur la commune, son environnement proche, ainsi que sur les activités agricoles et les paysages,

Émet l'avis suivant :

Favorable, sans réserve, au projet de centrale agri voltaïque tel que présenté.

La présente délibération sera transmise à la Direction Départementale des Territoires de la Nièvre.

Pour:

8

Contre: 0

Abstention: 3

Séance levée à: 19h15

En mairie, le 10/10/2025 Le Maire

Philippe RONDAT